

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Caravane (véhicule spécial) *)	CORSAR	T 790	CH 9179 04

Constructeur	CORSAR Wohnwagenbau, W. Grund GmbH & Co. KG, D-4370 Marl-Sinsen
Identification	sur la plaquette du constructeur "T 700" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant latéralement sur la carrosserie
Numéro du châssis	à l'avant, à droite en bas sur la traverse
Importateur principal	Carrosserie THEUS & Co., 7000 Coire/ E. Traeger S.A., 1251 Chavannes de Bogis
Véhicule homologué	T 820 308

Châssis	2			Nombre de roues	4	Suspension	barres de torsion	Direction	-
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur toutes les roues; avec dispositif automatique de recul, avec sécurité de rupture								
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues								

Carrosserie	roulotte d'habitation			
Dimensions	Intérieur	extérieur		
Longueur		9680		
Largeur		2460		
Hauteur		2620		
Porte à faux	av	av	5850	
	ar	ar	3830	
Empattement			650	
	Voies	av	ar	2110
Distance anneau	-centre essieu tandem			
Distance pivot		are	ar	
Poids	avant	arrière	total	
Poids à vide	20	1580	1600	+) )
Charge utile				
Poids total				
Poids garants	100	2x1200	2000	
Pneus		165 R 13		
Pty / bar		R / 2,6		
Charge		2x1050		
pour Vmax		100		
Vitesse maximale selon constructeur			80	
Vitesse maximale selon tenue route			80	

Moteur de travail		Type	
Marque		à /min	
Bruit			
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Equipement		R	(E)
Feux rouges		SI	(E)
Feux stop		2a	(E)
Cilignoteurs	ar	I	(E)
Catadioptrés	av	I	(E)
	lat.	III	(E)
	ar	A	(E)
Feux de gabarit	av	A	(E)
	lat.		
	ar	R	(E)
	ar vers l'av	A	(E)
Eclairage plaque	1/ à gauche, combiné		
Cale	2/ 220x100x 90 mm		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Caravane (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>selon le bulletin de pesage</u>
Marque et type	<u>C O R S A R T 790</u>	Charge utile	<u>-</u>
FH-No CH	<u>9179 04</u>	Poids total	<u>selon le véhicule tracteur</u>
Carrosserie	<u>roulotte d'habitation</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*): Véhicule spécial : admis à la circulation selon l'article 81, alinéa 2 de l'OCR (véhicules de forains etc.).
- +): Poids du véhicule avec l'aménagement intérieur suivant:  
1 dortoir avec lit double à l'avant, 1 cloison extensible, 1 cabinet de toilette, 1 bloc-cuisine,  
1 groupe de sièges, 1 commode, 1 groupe de sièges circulaire à l'arrière, 1 chauffage, 1 frigo, divers réduits.

Inscription dans le permis de circulation:

- 122 - Autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50;  
le disque indiquant la largeur est exigé;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 139 - enlever: la roulette de la béquille (varie selon le véhicule tracteur / sera contrôlé à l'immatriculation).

Lieu et date de l'homologation Chur, 03.03.83  
Tr(ZR)/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation